

Menace de suppression de l'antenne consulaire de Malaga

13^{ème} législature

Question écrite n° 17944 de Mme Joëlle Garriaud-Maylam (Français établis hors de France - UMP)

publiée dans le JO Sénat du 31/03/2011 - page 757

Mme Joëlle Garriaud-Maylam interroge M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le projet de transformation de l'antenne consulaire de Malaga en agence consulaire.

Dans le cadre de la RGPP, il semble que le poste de chef de l'antenne consulaire soit amené à disparaître ou à être remplacé par un poste de consul honoraire bénévole. Un tel changement aurait des conséquences majeures sur la capacité des Français d'Espagne à accéder à un service public de qualité.

Elle rappelle que Malaga, cinquième ville d'Espagne, compte environ 5 000 Français inscrits sur les listes électorales et 9 000 immatriculés au registre des Français établis hors de France. Son lycée français scolarise près de 800 élèves. L'antenne consulaire reçoit les demandes de passeports biométriques de toute l'Andalousie, Ceuta, Melilla et Gibraltar. Elle gère aussi de nombreux cas sociaux et instruit chaque année plus de 150 dossiers de bourses scolaires. À l'heure actuelle, en Espagne, seuls les postes de Madrid, Barcelone et Malaga sont en mesure de traiter les demandes de passeports biométriques, d'aide sociale et de bourses – le consulat à gestion simplifié de Séville n'ayant, par exemple, pas cette faculté. L'antenne consulaire apporte enfin une assistance aux très nombreux touristes, dont l'afflux est particulièrement important à certaines périodes de l'année – Malaga étant l'une des deux principales destinations des touristes français en Espagne. En 2010, 5 000 personnes ont bénéficié de ses services.

Si, dans l'Union européenne, les Français sont censés pouvoir se tourner vers l'administration de leur pays d'accueil, certaines démarches continuent de nécessiter le recours à l'administration française, notamment en matière d'état civil. La transformation de l'antenne de Malaga en agence consulaire contraindrait ainsi les Français de la circonscription à de longs et coûteux déplacements à Madrid pour déposer leur demande de passeport biométrique. La disparition de l'antenne consulaire de Malaga obligerait également à centraliser l'instruction des demandes d'aides sociales et de bourses scolaires à Madrid, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la qualité du service rendu aux usagers. En matière d'aide sociale, le recours aux services publics espagnols reste pour l'instant insuffisant et parfois impossible, tant sur le plan législatif que technique.

Consciente de la nécessité d'appliquer des mesures de restriction budgétaire, elle rappelle l'impératif d'assurer la continuité d'un service public de qualité aux Français d'Espagne - d'autant plus que le réseau consulaire français dans ce pays a déjà été très largement touché par les réductions d'effectifs précédentes.

Elle demande si un tel projet de transformation de l'antenne consulaire de Malaga en agence consulaire est effectivement à l'étude et, le cas échéant, s'il ne serait pas opportun de surseoir à l'application de cette mesure.

Réponse du Ministère des affaires étrangères et européennes

publiée dans le JO Sénat du 26/05/2011 - page 1374

Comme le sait l'honorable parlementaire, le réseau consulaire français a beaucoup évolué au cours de la dernière décennie afin de répondre à nos priorités politiques et à nos intérêts économiques et culturels. Dans les pays de l'Union européenne, la restructuration du réseau prend en considération les avancées en matière de citoyenneté européenne. Elle doit également tenir compte des contraintes imposées par la révision générale des politiques publiques (RGPP). Après la fermeture de l'antenne consulaire de Valence en 2009, puis de celle de Palma de Majorque en 2010, la contribution de notre réseau consulaire en Espagne à l'effort demandé au titre de la RGPP se traduira en 2011 par la fermeture de l'antenne consulaire de Malaga. En lieu et place, y sera ouverte une agence consulaire placée sous l'autorité d'un consul honoraire. Ce projet de fermeture de l'antenne consulaire sera mis en oeuvre à l'été 2011 afin de permettre à notre pays de disposer d'une carte consulaire qui correspond à ses besoins mais aussi aux exigences de rationalisation budgétaire. Les activités de cette antenne consulaire seront transférées au consulat général de France à Séville qui bénéficiera de mesures de renforcement, notamment en effectif titulaire, pour l'assistance aux Français et à celui à Madrid pour toutes les affaires administratives. L'agence consulaire à Malaga demeure, pour sa part, le contact de premier niveau pour nos compatriotes. Les consulats généraux à Madrid et Séville, en liaison avec les services centraux du ministère des affaires étrangères et européennes, mettront tout en oeuvre afin d'assurer à nos compatriotes établis ou de passage en Espagne tous les services qu'ils sont en droit d'attendre.